

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse**DÉLIBÉRATION N° 20250318_12**
SÉANCE DU
mardi 18 mars 2025

Le **18/03/2025 à 18h30**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Claude ANTION, Maire

Présent(s) :

Claude ANTION - Jean-Paul COURTOIS - Christine GÉRARD - Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Mathilde BAUGNON - Cyrielle CARRÉ - Lazare CITONY - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Christian GARNIER - Véronique GILLARDIN-THOMAS - Philippe HENRY - Josiane LECLERCQ - Bruno NICKLAUS - Fabien PIERSON - Sandrine PIGEARD - Yves SCHUMANN - Odile THOUVENIN

Absent(s) :**Ont donné pouvoir :**

Jean-Luc ANCEAUX à Jocelyne BUARD CHAMPESME - Nordine KEROUH à Mathilde BAUGNON - Gilles LEFEBVRE à Christian GARNIER - David PAUCHET à Philippe HENRY

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 19	Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 4	Votant(s) : 23

Secrétaire de séance : Raphaël CHAZAL

OBJET : TRANSFERT D'EXPLOITATION DE PARCELLES



Dans le cadre du départ à la retraite de Monsieur Denis FRANCOIS, son fils, Monsieur Yohan FRANCOIS souhaite continuer l'exploitation des parcelles dont la commune est propriétaire cadastrées AC 91 d'une surface de 33 ha 02 a 09ca et ZB 3 d'une surface de 1 ha 21 a 10 ca.

Une nouvelle convention au profit de Monsieur Yohan FRANCOIS sera rédigée dans les mêmes termes que la convention initiale avec Messieurs FRANCOIS Denis et Laurent.

Le Conseil Municipal devra valider cette nouvelle convention au profit de Monsieur Yohan FRANCOIS avec un effet au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Yohan FRANCOIS entreprendra les démarches auprès de la Direction Départementale des Territoires pour se mettre en conformité avec le contrôle des structures dès signature de la nouvelle convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à valider et signer la nouvelle convention qui sera établie au profit de M. Yohan FRANCOIS avec effet au 1^{er} janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- autorise le Maire à valider et signer la nouvelle convention qui sera établie au profit de M. Yohan FRANCOIS avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,



Claude ANTION

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 12/03/2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

